



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Radiall a pris connaissance, ce jour, de la décision positive des organes compétents d'EURONEXT Paris en réponse à la demande de radiation qu'elle avait déposée, le 25 novembre 2016, sur le fondement du nouvel article P 1.4.2. des règles de marché révisées en juillet 2015. La radiation interviendra automatiquement à l'issue de l'OPAS dont la conformité sera examinée prochainement par le Collège de l'AMF.

Afin d'associer l'ensemble de ses actionnaires à la satisfaction de voir ainsi l'aboutissement des efforts qu'elle a consentis depuis près de 7 ans pour obtenir sa radiation, Radiall a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée générale annuelle de mai 2017 le versement d'un dividende exceptionnel d'un montant de 1,30 euro par action.

---

### A propos de RADIALL

*RADIALL conçoit, développe et fabrique des composants électroniques destinés aux applications de la communication sans fil, à la télématique automobile et aux équipements militaires et aéronautiques. Code ISIN : FR0000050320 – Eurolist B – NYSE Euronext.*  
**[www.radiall.com](http://www.radiall.com)**



Guy de Royer  
Communication financière  
Tél : 33(0)1 49 35 35 51  
[guy.deroyer@radiall.com](mailto:guy.deroyer@radiall.com)

### VOS CONTACTS



Gilles Broquelet  
Tél : 33(0)1 80 81 50 00  
[gbroquelet@capvalue.fr](mailto:gbroquelet@capvalue.fr)